



COMPTE RENDU DE LA RÉUNION PRÉPARATOIRE AU FONDS POUR L'AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE AU TRAVAIL

Le 22 octobre dernier, les organisations syndicales représentatives ont signé le protocole portant sur « la reconnaissance de l'engagement des agentes et agents de la DGFIP » (<https://sections.solidairesfinancespubliques.info/110/240-fonds-pour-l-amelioration-du-cadre-de-vie-au-travail.html>).

Ainsi, un fonds de 10 millions d'euros a été débloqué au niveau national, correspondant à la somme de 56 586€ pour le département de l'Aude.

La DDFiP a organisé le 4 janvier 2022 une réunion visant à expliciter le dispositif prévu dans l'Aude.

Un Comité Technique Local (CTL) se réunira ainsi avant la fin du mois de mars pour voter les projets remontés par les agent(e)s du département : un mail a été adressé le 5 janvier 2022 par la Direction à l'ensemble des agent(e)s pour préciser la démarche. Une boîte dédiée sera utilisée à cet effet permettant à chaque agent(e) d'effectuer ses propositions, et ce jusqu'au 2 février.

Le 3 février, un groupe de travail réunissant la Direction et les élu(e)s en CTL se réunira pour examiner l'ensemble des projets recensés.

La Direction nous a toutefois précisé qu'un premier tri sera effectué par elle-même, puisque certains projets ne feront pas l'objet d'une évaluation chiffrée de leur montant...

Analyse de Solidaires Finances Publiques

La DDFiP de l'Aude semble avoir une conception très extensive des projets susceptibles d'être financés : ainsi, la taille des haies réalisée par une entreprise d'insertion de travailleurs handicapés pourrait en faire l'objet...

Nous rappelons donc à la Direction que ce type de dépenses ne relève pas de ce fonds pour l'amélioration du cadre de vie au travail mais du budget départemental.

En l'occurrence, le dit fonds consiste en « une amélioration du cadre de vie au travail, une sensibilisation particulière à des innovations, une démarche « éco-responsable » ou de responsabilité sociale ».

Pour Solidaires Finances Publiques, les projets recensés sur chaque site doivent être au **service du collectif**.

Ils peuvent à titre d'exemple consister à créer ou améliorer les espaces de convivialité sur site (aménagement de coins repas, lieu de pause, etc.) ou à des initiatives permettant de favoriser les liens entre les collègues (aménagement des open space, etc.).

Mais également favoriser des modalités de déplacement plus écologiques : achats de vélos électriques, garages à vélos sécurisés, prises pour véhicule électrique, etc.



Il convient donc impérativement que des réunions service par service ou site par site soient organisées afin de déterminer collectivement quels sont les besoins à satisfaire : nous avons porté cette revendication en demandant à la Direction d'impulser auprès des chef(fe)s de service la tenue obligatoire de ces réunions.

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, celles-ci peuvent par ailleurs parfaitement se tenir en audio ou visioconférences.

Exigez donc qu'une réunion à cet effet soit organisée, votre chef(fe) de service ne pouvant refuser que celle-ci se déroule.

Il importe également de ne pas se limiter quant à l'enveloppe budgétaire maximale : les fonds non utilisés par d'autres départements, faute de projets, seront répartis sur ceux dont la dotation budgétaire initiale se révélera insuffisante ; de plus, la Direction départementale peut abonder ce fonds par son budget propre.

Quant au fait de ne pas demander de devis pour des projets qui seraient trop onéreux du point de vue de la Direction, les élu(e)s Solidaires Finances Publiques du CTL exigeront un chiffrage précis de ceux-ci et voteront favorablement à leur réalisation si ceux-ci obéissent aux critères définis plus haut.

En effet, seul(e)s les élu(e)s en CTL seront décisionnaires contrairement à l'habitude : les projets qui correspondent à nos revendications feront donc l'objet d'un vote favorable de nos élu(e)s (quel que soit leur montant), les autres seront refusés, notamment ceux qui ne concernent en rien le collectif et/ou qui doivent être financés par le budget départemental.

Il convient donc dès à présent dans chaque service et/ou site de mobiliser les collègues pour délibérer collectivement de projets communs afin de permettre la remontée massive de propositions d'ici le 2 février.

Faute de quoi, les fonds alloués à l'Aude seront perdus et répartis sur d'autres départements...

Enfin, si certains projets vous semblent devoir être particulièrement soutenus, il conviendra de le faire savoir à Solidaires Finances Publiques par un message adressé sur la boîte générique de la section.